



VILLE DE ARUE

Date de convocation  
14 mai 2024

Date de séance  
22 mai 2024

## Délibération du Conseil Municipal N°2024/15 du 22 mai 2024

Approuvant les projets en investissement, au titre de la programmation 2024, du contrat de ville, leurs plans de financement et autorisant Madame le Maire à signer la convention de financement du Contrat de Ville

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux mai à dix-sept heures quatorze minutes.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Teura IRITI, Maire.

Etaient présents :

Nombre de conseillers	
En exercice	33
Présents	26
Procuration	07
Votants	33
Pour	33
Contre	00
Abstention	00

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

Nom-Prénom	Présent	Absent	Procuration
Mme Teura IRITI	X		
M. Gilles TEAUNA		X	M. Francis BONNO
Mme Vahinetua TUAHU	X		
M. Jacky BRYANT	X		
Mme Anna YON YUE CHONG	X		
M. Edgar TEHAHE	X		
Mme June FREELAND	X		
M. Errol BENNETT		X	Mme Muriel LYAU
Mme Laïza PEU	X		
Mme Turia ARAPA	X		
M. Francis BONNO	X		
Mme Micheline BANNER	X		
Mme Bernadette VANE	X		
M. Clet HAMBLIN		X	M. TEHAMOANA Claudino
M. Claudino TEHAMOANA	X		
M. Yves TERIITAU	X		
M. Jérémie CHAINE		X	Mme Moeata MALINOWSKI
Mme Taiana TEHEI		X	Mme Bernadette VANE
Mme Mirella TEIKITOHE	X		
Mme Muriel LYAU	X		
M. Heimanu TERA	X		
Mme Tehani YAO	X		
M. Raanui ARIITAI	X		
Mme Moeata MALINOWSKI	X		
M. Lémuel BROTHERS	X		
M. Hurimana TEIHO	X		
Mme Mélodie TEARIKI	X		
Mme Eve VOHI		X	Mme Vahinetua TUAHU
M. Frédéric DAFNIET	X		
Mme Tahiapitiani TIMAU	X		
M. Tepuanui SNOW	X		
M. Atonia MAITIA		X	Mme Tahiapitiani TIMAU
M. Joël BONNO	X		

Formant la majorité des membres en exercice.

- Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n° 31-AA du 06 janvier 1972 ;
- Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 portant extension des premières, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales, aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics modifiée par les loi n°2007-1720 du 7 décembre 2007 et n°2007-1787 du 20 décembre 2007 ;
- Vu le décret n° 72-407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des premières, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales, aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu l'arrêté n°234/IDV du 27 avril 2005 instituant un syndicat mixte entre les communes de Arue, Faa'a, Papeete, Pirae, Punaauia, Mahina et la Polynésie française pour la gestion du Contrat de Ville de Papeete ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal n°2015/41 du 19 mai 2015 approuvant le projet de Contrat de Ville 2015/2020, autorisant Madame le Maire à signer ;
- Vu le Contrat de Ville de l'agglomération de Papeete 2015-2020 signé le 30 juin 2015 entre le Syndicat mixte en charge de la gestion du Contrat de ville, l'Etat, la Polynésie française et les communes de Mahina, Arue, Pirae, Papeete, Faa'a, Punaauia, Paea, Papara et Moorea-Maiao, ensemble son avenant n°1 du 10 mai 2017.
- Vu l'avenant n°2 au Contrat de Ville 2015-2020 en date du 30/08/2019, prorogeant celui-ci jusqu'au 31/12/2022 ;
- Vu l'avenant n°3 au Contrat de Ville 2015-2020 en date du 09/11/2022, prorogeant celui-ci jusqu'au 31/12/2023 ;
- Vu l'avenant n°4 au Contrat de ville 2015-2020 en date du 19/01/2024, prorogeant celui-ci jusqu'au 31/12/2024 ;
- Vu la délibération du Syndicat mixte en charge du Contrat de Ville de l'agglomération de PAPEETE n°08/2024 du 03 mai 2024 approuvant la participation financière du Syndicat mixte aux projets en investissement examinés en commission de programmation des projets du 03 mai 2024 ;
- Ouï les explications fournies par Madame Teura IRITI, Maire ;
- Après en avoir délibéré ;
- En sa séance du 22 mai 2024.

A l'unanimité des membres présents et représentés :

- Pour : 33
- Contre : 00
- Abstention : 00

# Le Conseil Municipal adopte

**Article 1.** - Approuve les trois (3) projets en investissement et leur plan de financement comme suit :

INTITULE DES PROJETS	COUTS TTC EN FCFP	FINANCEMENTS EN FCFP			
		Contrat de Ville		Fonds propres de la Ville de Arue	
1 - Projet audiovisuel	1 169 800	350 940	30%	818 860	70%
2 - Sport indoor Erima	934 230	560 538	60%	373 692	40%
3 - Faaaeraa raau tupu	2 254 990	676 497	30%	1 578 493	70%
<b>TOTAL DES COUTS EN F CFP</b>	<b>4 359 020</b>	<b>1 587 975</b>		<b>2 771 045</b>	

**Article 2.** - Autorise Madame le Maire à signer les conventions de financement avec le Syndicat Mixte en charge de la gestion du Contrat de Ville pour la mise en œuvre des projets cités à l'article 1.

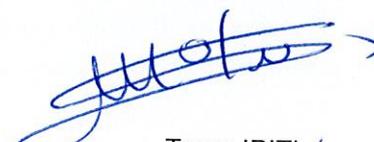
**Article 3.** - La recette et la dépense sont imputables en section d'investissement du budget principal de l'exercice en cours.

**Article 4.** - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif ou à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Article 5.** - La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Madame le Maire atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis à la Subdivision administrative des Iles du Vent  
Le... **28 MAI 2024**  
Et notifié à l'intéressé(e) ou publié  
Le... **28 MAI 2024**

Madame le Maire

  
Teura IRITI



## Note explicative de synthèse de la délibération n°2024/15 du 22 mai 2024

Approuvant les projets en investissement, au titre de la programmation 2024, du contrat de ville, leurs plans de financement et autorisant Madame le Maire à signer la convention de financement du Contrat de Ville

La Ville de Arue est membre du syndicat mixte depuis 2005 et a émis depuis, des demandes de cofinancement au titre du contrat de ville.

En 2023, aucune demande en investissement n'a été faite au contrat de ville.

Pour 2024, 3 projets en investissement, portés par le service « actions et cohésion », ont été déposés par la Ville de Arue, afin de solliciter le cofinancement du contrat de ville. Ces projets sont destinés principalement et à l'attention des publics de nos quartiers prioritaires,

Ils se présentent comme suit :

INTITULE DES PROJETS	COUTS TTC EN FCFP	FINANCEMENTS EN FCFP			
		Contrat de Ville		Fonds propres de la Ville de Arue	
1 - Projet audiovisuel	1 169 800	350 940	30%	818 860	70%
2 - Sport indoor Erima	934 230	560 538	60%	373 692	40%
3 - Faaaeraa raau tupu	2 254 990	676 497	30%	1 578 493	70%
<b>TOTAL DES COUTS EN FCFP</b>	<b>4 359 020</b>	<b>1 587 975</b>		<b>2 771 045</b>	

Une note explicative de chaque programme est jointe en annexe, à votre dossier.

Tel est l'objet du projet de délibération qui est soumis à l'approbation de notre conseil.

# Annexe à la délibération n°2024/15 du 22 mai 2024

Approuvant les projets en investissement, au titre de la programmation 2024, du contrat de ville, leurs plans de financement et autorisant Madame le Maire à signer la convention de financement du Contrat de Ville

## 1. Projet audiovisuel

Le projet sportif aquatique et communication, intègre dans son programme un atelier d'apprentissage et de formation sur la communication et l'utilisation des appareils, pour en faire bon usage.

Pour cela les adolescents utiliseront des tablettes de type « IPAD » afin de réaliser des courts métrages de prévention et des reportages sur la durée du PSAC de juillet.

La demande de cofinancement concerne l'achat de 6 tablettes. Pour la suite, ce matériel sera destiné aux animateurs et adultes relais comme outil d'animation et d'éducation.

Source de financement	Montant en FCFP	Taux de participation
Contrat de ville	350 940	30%
Ville de Arue	818 860	70%
<b>Coût total</b>	<b>1 169 800</b>	<b>100%</b>

## 2. Sport indoor Erima

Pour permettre aux jeunes des quartiers prioritaires de pouvoir s'entraîner à la pratique du futsal, ce projet comprend l'achat de matériel pour la fabrication de 4 buts avec filet par les jeunes, assistés de nos services techniques et d'équipements de sécurité des joueurs.

Source de financement	Montant en FCFP	Taux de participation
Contrat de ville	560 538	60%
Ville de Arue	373 692	40%
<b>Coût total</b>	<b>934 230</b>	<b>100%</b>

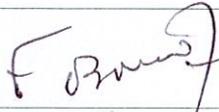
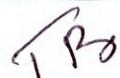
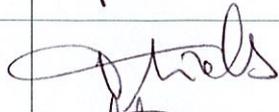
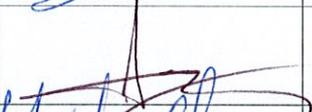
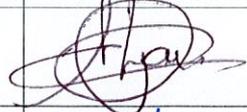
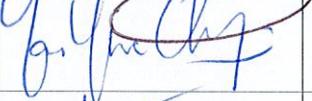
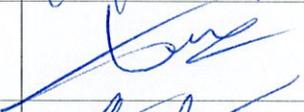
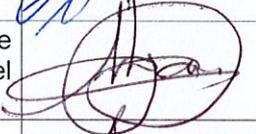
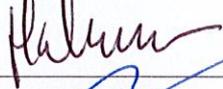
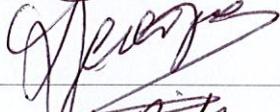
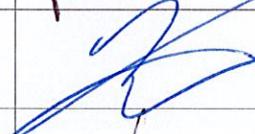
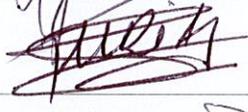
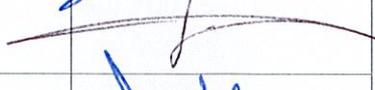
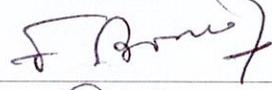
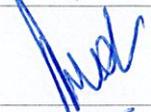
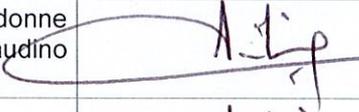
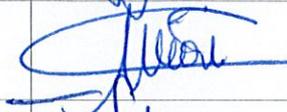
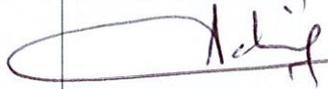
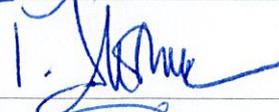
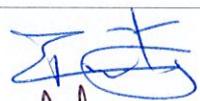
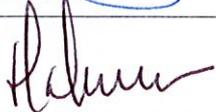
## 3. Faaereraa raau tupu

En projet de fonctionnement, il est prévu de former des habitants des quartiers prioritaires à l'horticulture. Pour cela, l'aménagement d'une pépinière, sur le site du complexe sportif de Arue, afin d'en faire une zone de formation, de réserve et d'entreposage des cultures est nécessaire.

Source de financement	Montant en FCFP	Taux de participation
-----------------------	-----------------	-----------------------

Contrat de ville	676 497	30%
Ville de Arue	1 578 493	70%
<b>Coût total</b>	<b>2 254 990</b>	<b>100%</b>

## Délibération n°2024/15 du 22 mai 2024

Prénom - Nom	Emargement	Prénom - Nom	Emargement
M. Gilles TEAUNA donne procuration à M. Francis BONNO		Mme Taiana TEHEI donne procuration à Mme Bernadette VANE	
Mme Vahinetua TUAHU		Mme Mirella TEIKITOHE	
M. Jacky BRYANT		Mme Muriel LYAU	
Mme Anna YON YUE CHONG		M. Heimanu TERAU	
M. Edgar TEHAHE		Mme Tehani YAO	
Mme June FREELAND		M. Raanui ARIITAI	
M. Errol BENNETT donne procuration à Mme Muriel LYAU		Mme Moeata MALINOWSKI	
Mme Laïza PEU		M. Lémuel BROTHERS	
Mme Turia ARAPA		M. Hurimana TEIHO	
M. Francis BONNO		Mme Mélodie TEARIKI	
Mme Micheline BANNER		Mme Eve VOHI donne procuration à Mme Vahinetua TUAHU	
Mme Bernadette VANE		M. Frédéric DAFNIET	
M. Clet HAMBLIN donne procuration à M. Claudino TEHAMOANA		Mme Tahiapitiani TIMAU	
M. Claudino TEHAMOANA		M. Tepuanui SNOW	
M. Yves TERIITAU		M. Atonia MAITIA donne procuration à Mme Tahiapitiani TIMAU	
M. Jérémie CHAINE donne procuration à Mme Moeata MALINOWSKI		M. Joël BONNO	